



## APPEL POUR LA DÉFENSE DE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES DE TRAVAIL

Ce 28 mars 2017, nous sommes réunis à l'initiative de l'Union Nationale des syndicats FO Santé Privée, de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO et de l'Union Nationale des syndicats FO des CLCC, dans l'objectif de préserver nos Conventions Collectives Nationales de Travail.

Cette assemblée de militants se tient 3 semaines après la grève et la manifestation nationale du 7 mars qui a rassemblé 35 000 participants. Journée qui a poursuivi la mobilisation des millions de salariés qui se sont opposés à la loi Travail.

Depuis des mois, nous assistons à une guerre fratricide sur fond de représentativité patronale. NEXEM (nouvelle fédération employeur de la CCN 66 issue de la fusion FEGAPEI-SYNEAS) alliée de la Croix Rouge Française, s'oppose à la FEHAP, alliée de la fédération employeur UNICANCER.

Le 20 février 2017, les organisations syndicales de salariés ont assisté à un affrontement verbal entre ces deux blocs de fédérations patronales dans le cadre de la Commission Paritaire de branche.

Pour notre part, nous considérons que des désaccords majeurs peuvent survenir entre fédérations patronales mais cela, pour FORCE OUVRIÈRE, n'est pas du ressort des fédérations syndicales de salariés.

En revanche, ce conflit met gravement en cause la Branche de l'Action Sanitaire et Sociale (BASS) et notamment l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé UNIFAF).

**NEXEM a décidé de «passer par-dessus bord» les Conventions Collectives Nationales de Travail pour y substituer une Convention Collective Unique pour toute la branche.**

**Pour FO, ceci est inacceptable :**

Nos Conventions Collectives Nationales de Travail, même ébranlées ou fragilisées par les dénonciations partielles et par la Loi Travail, Loi dont nous continuons de revendiquer l'abrogation, contiennent toujours les droits et garanties collectives des salariés résultants de décennies de négociations et de rapport de force.

Qui pourrait croire qu'une Convention Collective Unique «de haut niveau» serait possible dans une situation marquée par :

- L'appauvrissement salarial, la restructuration des branches, la casse des diplômés d'Etat et les restrictions budgétaires imposés dans notre secteur par les attaques frontales des différents gouvernements contre la Sécurité Sociale (Ordonnances JUPPE, Lois BACHELOT et TOURAINE) ;

- L'austérité amplifiée que nous promettent les prétendants à l'élection présidentielle.

Chacun comprend que dans ces conditions, cette Convention Collective Unique constituerait un plancher bâti sur la base du plus petit dénominateur commun des actuelles conventions collectives.

L'expérience de la création de la Convention Collective Unique de la Branche de l'Aide à Domicile nous a instruits. Celle-ci a constitué un abaissement des droits et des garanties pour l'ensemble des salariés qui en relèvent.

**Les militants FO réaffirment avec l'ensemble de leurs collègues :**

**«Les Conventions Collectives Nationales, elles sont à nous, on s'est battu pour les gagner, on se battra pour les garder !».**

**Après la manifestation nationale du 7 mars, nous lançons solennellement un avertissement à toute Fédération patronale qui tenterait de détruire nos Conventions Collectives Nationales pour y substituer une Convention Collective Unique :**

**« Vous nous trouverez en face de vous ! »**

**Nous appelons tous les adhérents, les salariés, à se tenir prêts pour la défense de nos Conventions Collectives Nationales.**

**Aujourd'hui, nous l'affirmons : nous sommes prêts à l'action commune avec toutes les organisations syndicales qui veulent combattre sur cette base, par le rapport de force pouvant aller jusqu'à la grève.**